

## SUIVRE L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE

---

Cette fiche présente les outils disponibles en ligne pour un suivi régulier de l'actualité législative.

### PLAN DE L'ARTICLE

#### 1. Principales sources gratuites en ligne

- 1.1.Sénat
- 1.2.Assemblée nationale
- 1.3.Légifrance
- 1.4.Gouvernement
- 1.5.Conseil constitutionnel

#### 2. Outils complémentaires

- 2.1.Le panorama des lois (Vie-publique.fr)
- 2.2.Nouvelles.droit.org

Le suivi de l'actualité législative doit permettre :

- d'être informé de la parution de nouveaux textes,
- de suivre tout le processus d'élaboration d'un texte, par exemple pour une loi : projet ou proposition, travaux des commissions, amendements, comptes-rendus des débats dans les deux assemblées, textes intermédiaires (petite loi), texte définitifs, saisine du Conseil constitutionnel, parution au JORF,
- d'être informé des questions et réponses parlementaires.

On ne négligera bien évidemment pas les sources commerciales (support papier ou en ligne) :

- Les principales revues juridiques généralistes : Recueil Dalloz, Semaine juridique, Gazette du Palais
- Rubriques législation de revues spécialisées dans votre domaine de droit.
- Rubriques législation des principales bases de données juridiques : Dalloz.fr, Lexis 360 Intelligence, Lamyline
- Au-delà du texte officiel lui-même, ces sources commerciales vous proposeront souvent des commentaires juridiques.

## 1. Principales sources gratuites en ligne

---

### 1.1 Sénat

Les travaux du sénat sont disponibles sur son site, dès la page d'accueil.

#### Newsletters

- *Sénat Hebdo, la lettre d'actualité*
- *Les nouvelles du Sénat* : lettre thématique paramétrable. Au choix, abonnement à la lettre complète (dernières publications sur l'ensemble des travaux parlementaires), ou abonnement personnalisé (choix d'une thématique, d'un type de document, de la fréquence d'envoi)

#### Flux RSS

- Derniers rapports
- Derniers projets / propositions de loi et de résolution
- Derniers communiqués de presse

- Dernières vidéos
- Dossiers législatifs : chaque dossier d'un projet ou d'une proposition de loi a son propre flux, qui permet d'être tenu informé des nouveaux documents versés. Les informations peuvent également être envoyées par courriel.
- Fux thématiques : 30 thématiques disponibles

### **Alertes : l'outil de veille parlementaire**

Il propose de recevoir une alerte par mail ou flux RSS pour :

- Chaque nouveau résultat d'une requête
- Tout nouvel élément versé dans un dossier législatif
- Toute nouvelle **question parlementaire** ou nouvelle réponse à une question parlementaire (filtrage possible par ministère)

## **1.2 Assemblée nationale**

**La page d'accueil est largement consacrée à l'actualité :**

- Actualité de l'assemblée, des commissions, de la présidence
- Textes en discussion
- Agendas
- Captures vidéos (directs et derniers enregistrements)
- Derniers documents publiés sur le site (propositions, rapports)
- Travaux parlementaires en cours (textes inscrits et adoptés, derniers rapports d'information, consultations citoyennes)

**En pied de page, la rubrique S'abonner à un service propose un accès centralisé aux différents services de veille.**

- La lettre d'actualité hebdomadaire *Une semaine à l'assemblée* (newsletter)
- Le suivi personnalisé, qui nécessite de se créer un compte personnel, et propose :
  - Un service d'alerte : réception par mail des nouveaux résultats d'une requête ou les nouvelles publications de l'assemblée nationale filtrées par type de document, auteur du document et destinataire (pour les questions).
  - La réception par mail du *Journal Officiel* (*Questions* ou *Débats*)
- Des **fil RSS**
  - Publications parlementaires
  - Comptes rendus intégraux des débats
  - Communiqués de la division de la presse
  - Travaux des commissions, délégations, missions de l'assemblée nationale (par entité)
  - Travaux du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

**L'assemblée nationale est présente sur les réseaux sociaux**, en particulier **X**

## **1.3 Légifrance**

## Le Journal Officiel

- Abonnement pour recevoir par courriel le sommaire actif du Journal Officiel (JORF).
- Lors d'une recherche dans le fonds "Journal Officiel" de Légifrance, il est possible d'opérer un filtrage dans le champ : "Dans les visas ou dans les notices". Cela s'avère utile pour veiller sur les textes qui ont une base légale spécifique.

## Les Bulletins Officiels

Le site propose une page regroupant des liens externes vers les bulletins officiels, auxquels on peut s'abonner en fonction des outils proposés par les ministères ou institutions concernés.

## Les dossiers législatifs et échéanciers d'application

Légifrance offre la possibilité de consulter les études d'impact et de suivre l'application des lois à travers la consultation des bilans semestriels d'application ainsi que l'accès aux décrets d'application nécessaires pour la mise en oeuvre de certaines de leurs dispositions. Aucun outil de veille n'est cependant implémenté pour surveiller les dossiers législatifs et échéanciers d'application : utiliser un outil de de surveillance des mises à jour d'une page web, du type *Update Scanner*.

## Legifrss

Legifrss est un outil non officiel, disponible sur [Github](#), qui permet dans une certaine mesure de pallier l'absence d'outils de veille sur Legifrance en créant des flux RSS. Il est possible de créer des flux pour en filtrer le contenu par nouveauté, mot clé, nature de texte ou auteur (la nature de texte loi ne fonctionne pas à ce jour).

## 1.4 Gouvernement

Sur le [portail du Gouvernement](#) :

- Rubrique d'actualité
- Possibilité de [se faire envoyer par mail](#) :
  - Les actualités du gouvernement
  - Les comptes rendus du Conseil des ministres, en particulier pour suivre la présentation des projets de loi et des ordonnances.
  - Les actualités concernant le Conseil national de la refondation
  - Les actualités concernant le programme France relance

## 1.5 Conseil constitutionnel

[Newsletter](#) :



[Flux RSS général](#)

[Réseaux sociaux](#), en particulier [X](#) et [Dailymotion](#).

## 2. Outils complémentaires

---

### 2.1 Le panorama des lois ([Vie-publique.fr](#))

[Le panorama des lois](#) est un outil de suivi de l'activité parlementaire. Il permet de surveiller les projets, propositions

de loi et ordonnances susceptibles de « faire l'objet d'une politique publique ou de modifier une politique en cours », depuis l'élaboration du projet jusqu'à la promulgation de la loi.

### [Flux RSS du Panorama des lois](#)

## 2.2 **Nouvelles.droit.org**

Portail d'actualité de **Droit.org**, association de promotion de la diffusion du droit sur internet., [Nouvelles.droit.org](#) propose de très nombreux flux RSS organisés par thématique.

Les sous-thématiques de la rubrique *Officiels* contiennent de nombreux flux permettant de suivre les évolutions des codes, les dernières publications des bulletins officiels, l'actualité parlementaire, les réponses ministérielles.

*Fiche réalisée par : Isabelle FRUCTUS (BIU Cujas), mise à jour en mars 2024 Cécile Bolard (BIU Cujas)*

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

### **Vous êtes libres :**

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### **selon les conditions suivantes :**

#### **Paternité**

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### **Pas d'utilisation commerciale**

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### **Partage des conditions à l'identique**

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).